

---

***LES CONDITIONS DE DÉFINITION  
ET DE MISE EN ŒUVRE  
D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE  
DANS UN « PMA » :  
L'EXEMPLE NIGÉRIEN***

*Ibrahim Mayaki\**

---

\* Ibrahim Mayaki a été Ministre Délégué chargé de la Coopération et de l'Intégration africaine en 1996, puis Ministre des Affaires étrangères de 1996 à fin 1997. De décembre 1997 jusqu'au 31 décembre 1999, il était Premier ministre de la République du Niger. Actuellement, il est coordonnateur de CAP2 (Cercle d'Analyses des Politiques Publiques) à Niamey.

***LES CONDITIONS DE DEFINITION ET DE MISE EN  
ŒUVRE  
D'UNE POLITIQUE ETRANGERE D'UN « PMA » :  
L'EXEMPLE NIGERIEN***

*Plan*

**Introduction**

**I. Le contexte politique et économique**

- 1. Les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté**
- 2. Le programme des réformes mises en œuvre**

**II. La définition de la politique étrangère**

- 1. Les données de l'environnement international**
- 2. Les principes mis en avant**
- 3. Les objectifs poursuivis**
- 4. Les méthodes d'action mises en œuvre**

ANNEXE 1 : le contexte de la politique intérieure au Niger

ANNEXE 2 : graphique

ANNEXE 3 : Tableau relatif aux éléments et facteurs de détermination de la politique étrangère d'un « PMA »

## **Introduction**

La définition d'une politique étrangère traduit la prise en compte par un Etat de ce qui constitue, pour lui, ses intérêts nationaux. Ainsi chaque Etat mènera donc « sa » politique étrangère, qu'il soit du Nord ou du Sud, qu'il soit développé ou moins avancé.

Or cerner les contours d'une politique étrangère implique que soit conduite une analyse à deux niveaux :

- à un niveau **politique** qui a trait à la fois aux motivations, aux objectifs poursuivis, ainsi qu'aux contraintes exercées sur le pays concerné, qu'il s'agisse de contraintes de ressources, de politique internationale, de sécurité, etc...
- à un niveau **institutionnel** qui permet de déterminer le contexte dans lequel naît et se développe cette politique : quels sont les acteurs qui y prennent part, de quel pouvoir disposent-ils, etc...

Dans le cas du Niger, une telle analyse fait ressortir la fragilité de la structure de décision qui est soumise aux éléments déterminants suivants :

- les contraintes des politiques dites d'ajustement structurel,
- le poids des dissensions politiques internes ,
- la dépendance aiguë vis-à-vis des certains partenaires au développement.

C'est la raison pour laquelle, il conviendra d'examiner :

- le contexte politique et économique,
- la définition de la politique étrangère.

## **I. LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE**

Le Niger a connu, entre 1989 et 1999, des mutations politiques tumultueuses qui ont entraîné une instabilité gouvernementale peu propice à la poursuite d'efforts d'assainissement financier et à l'application de mesures d'ajustement.

Comme dans bon nombre d'Etats africains, où le « vent d'est a soufflé » à la suite de l'évolution de la situation internationale résultant de l'implosion du bloc soviétique, le Niger a tenu une Conférence nationale en 1992. Le principal bénéficiaire de ce mouvement quasi général en Afrique de l'Ouest a été de permettre à la société politique et sociale de s'exprimer. Cependant la période de transition qui a suivi a été marquée par de multiples difficultés financières et sociales. Et la 3<sup>ème</sup> République a connu des blocages institutionnels qui ont entravé l'application des programmes de redressement économique. En conséquence, c'est toute la situation économique et sociale du pays qui s'est trouvée aggravée.

A la suite du coup d'Etat intervenu en 1996, une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en mai 1996 ; et de nouvelles institutions ont alors été mises en place. L'élection présidentielle s'est déroulée les 7 et 8 juillet 1996. Puis des élections législatives ont eu lieu le 27 novembre 1996.

Ces deux élections ont été contestées à l'intérieur du pays par une grande partie de la population, ce qui a entraîné de nouveau une instabilité forte. Cependant, à l'extérieur, la société internationale considérait que le Niger effectuait son retour à la démocratie.

La situation s'est envenimée lors des élections locales organisées en février 1999. L'instabilité s'est encore accrue et a même donné lieu à des troubles.

Le coup d'Etat du 9 avril 1999 s'inscrit dans cette série d'évènements.

A l'issue de ce coup d'Etat, la dissolution de l'Assemblée nationale a été prononcée le 11 avril 1999. Puis un Conseil de Réconciliation nationale (CNR) a conduit à la formation d'un gouvernement de transition regroupant à la fois des membres de l'ancienne majorité présidentielle et des représentants de l'opposition.

Marquant sa volonté de rendre le pouvoir à la société civile, le CNR se prononçait alors pour la rédaction d'une nouvelle constitution et l'organisation d'élections.

Le 18 juillet 1999 eût donc lieu un référendum qui permettait ainsi l'adoption d'une nouvelle Constitution, instaurant un régime semi-présidentiel, et donnant naissance à la 5<sup>ème</sup> République lors de sa promulgation le 9 août 1999.

Dans la foulée suivirent des élections législatives et présidentielles les 17 octobre et 24 novembre 1999.

Quant à l'économie nigérienne, elle est peu diversifiée dans les années 1980. Elle tire ses ressources de trois secteurs principaux : le secteur rural traditionnel (élevage essentiellement), le secteur informel (commerce et petite entreprise artisanale) et le secteur moderne (mines).

D'importants programmes d'investissements furent conçus sur la base de l'estimation des recettes tirées de l'exportation de l'uranium, exploité par la Société des Mines de l'Air (SOMAIR). Mais ces recettes connaîtront une forte baisse pendant la décennie 80-90, ce qui entraînera une crise économique aggravée par l'endettement contracté par le pays.

Un autre facteur, qui obère souvent les conditions de fonctionnement habituelles de l'économie d'un PMA, situé dans le Sud, a trait aux fluctuations climatiques. Dans le cas du Niger, leur irrégularité croissante a accéléré la dégradation de l'environnement. Et cette dégradation a rendu plus précaires les productions agropastorales. Or la pression démographique, de l'ordre de 3% par an<sup>1</sup> suscitait une augmentation continue de la demande de produits vivriers. Il ne pouvait en résulter qu'une situation de pénurie allant en s'accroissant.

D'autre part, jusqu'en 1994, l'appréciation du franc CFA, notamment à l'égard du Nigéria, a fortement affecté la compétitivité extérieure d'une économie qui était déjà fragilisée par la faiblesse de l'épargne et de l'investissement national.

Après la dévaluation du franc CFA, intervenue en 1995, les gouvernements se sont engagés dans l'élaboration de plusieurs programmes-cadres visant surtout l'assainissement des finances publiques, le renforcement de l'appareil fiscal, l'amélioration de la gestion de la dette et l'application des différentes mesures d'accompagnement faisant suite à la dévaluation.

Dans le cas du Niger, la situation interne, tant politique qu'économique, n'a pas facilité la mise en œuvre de ces programmes. En conséquence, le processus de croissance s'est trouvé freiné. Les estimations actuelles indiquent que plus

---

<sup>1</sup> Rapport sur le développement en Afrique 2001, publié par la Banque Africaine de Développement, Paris, Abidjan, Economica, 2001, page 249.

de 60% de la population, soient 5,3 millions de personnes<sup>2</sup>, vivent en dessous du seuil de pauvreté, sans accès aux services essentiels d'eau, d'éducation et de santé<sup>3</sup>.

C'est la raison pour laquelle le Niger s'est fixé des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'un programme de réformes à mettre en œuvre.

### ***1. Les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté***

Le Niger souffre de lourds handicaps naturels et humains liés à trois causes premières : l'aridité du pays, la forte pression démographique et les faibles niveaux de développement humain. Situé en zone sahélienne, le pays, pour les  $\frac{3}{4}$  de son territoire, fait partie géographiquement du désert du Sahara. Au cours des deux décennies couvrant la période 1980-1999, la population est passée de 5,6 millions à plus de 10,5 millions d'habitants<sup>4</sup>. Enfin, selon le PNUD, l'indicateur de développement humain, en 1998, était pour le Niger de 0,293 ; alors qu'en France, par exemple, à la même époque, il atteignait 0,917 ; en Côte d'Ivoire, 0,420 ; et au Nigeria, 0,439.

Il souffre également de sa situation d'enclavement au cœur du continent, qui majore le coût de ses biens de consommation et des intrants importés, comme il pénalise les exportations. Pour la période 1990-1998, le Niger a vu ses exportations de marchandises passer de 282 à 298 millions de dollars, et ses importations, de 388 à 377 millions de dollars<sup>5</sup>.

En revanche, son sous-sol recèle d'importantes ressources minières, telles que l'uranium, l'or ou autres. Les ressources en eaux souterraines sont également considérables, compte tenu d'importantes nappes aquifères. Et la restructuration des filières de l'élevage serait susceptible de dégager une substantielle valeur ajoutée.

Enfin, si le Niger est un pays enclavé, cette position géographique peut également être un atout majeur pour mettre à profit, avec l'aménagement de la liaison transsaharienne, le

---

<sup>2</sup> Population estimée en 2000 à 10,73 millions d'habitants, *ibidem*, page 249.

<sup>3</sup> Selon l'UNESCO et la Banque mondiale, en 1996, 24% d'enfants d'une même classe d'âge entraient dans l'enseignement primaire, et 9% dans le cycle secondaire. Et parmi l'ensemble de la population, en 1996, 53% avaient accès à une eau potable et 15% aux services d'assainissement. Cf: Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, publié par la Banque mondiale, Washington, Paris, Eska, 2001, pages 327 et 329.

<sup>4</sup> *Ibidem*, page 321.

<sup>5</sup> *Ibidem*, page 355.

développement des échanges entre le Maghreb et le Nigéria. De même, il doit bénéficier de sa vocation naturelle de lien avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les gouvernements successifs, depuis 1990, ont appliqué un ensemble de réformes en matière de politiques économiques visant les objectifs suivants :

- mener à son terme l'assainissement des finances publiques ;
- engendrer et soutenir une croissance durable de l'économie en réduisant le rôle du gouvernement, accroître l'efficacité dans la distribution de services et en réduire les coûts, notamment pour ce qui est de l'énergie, de l'eau et des télécommunications ;
- améliorer les revenus ruraux par une politique agricole visant la sécurité alimentaire ;
- rendre plus performants les services publics, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté en privilégiant le développement des ressources humaines grâce à :
  - un relèvement du niveau de scolarisation dans le primaire ;
  - un accès amélioré aux services de santé ;
  - une meilleure maîtrise de la croissance familiale par une politique adaptée de planning familial ;
- mettre en place les mesures nécessaires de sécurité et d'action sociale pour accompagner l'exécution des réformes structurelles et atténuer leurs conséquences, éventuellement négatives, sur les couches sociales les plus vulnérables.

Pour arriver à ces objectifs, les gouvernements qui se sont succédés ont adopté un programme de réformes à mettre en application.

## ***2. Le programme des réformes mises en œuvre***

Le programme de réformes adopté par tous les gouvernements, depuis 1994, s'est articulé autour de quatre axes prioritaires pour lesquels il semble intéressant de faire un bilan rapide afin de découvrir comment ils ont été pris en compte dans la politique qui a été conduite par les équipes successives.

a)- Le redressement des finances publiques afin de rétablir la capacité pour le Gouvernement de procurer les services essentiels .

Le déficit global des finances publiques, apprécié en pourcentage du produit intérieur brut nominal, était de -7,0% en 1990. Il a été ramené à -0,7% en 1995. Puis, en 1999, il était retombé à -1,9%, pour revenir à 0,6% en 2000.

Un autre élément d'appréciation, toujours relatif au déficit, réside dans la comparaison entre les moyennes annuelles des deux dernières décennies de 1980-90 et 1991-2000. On obtient en effet pour la première période un déficit annuel de -3,7% ; tandis que pour la seconde période, il atteint -1,7%. Il est raisonnable de conclure en faveur d'un effort qui a porté ses fruits<sup>6</sup>.

De la même façon, il est possible d'apprécier la situation de la dette extérieure totale. Exprimée en taux de croissance annuel moyen, elle augmentait chaque année, entre 1980 et 1990, de 13,2% par an ; alors qu'entre 1991 et 2000, cette croissance n'était plus que de 3,0% l'an<sup>7</sup>. Pour les mêmes périodes, le service de la dette a connu un taux de croissance annuel moyen de -134,6 % contre -25,1%<sup>8</sup>. Ici encore, il est possible de souligner l'effort réalisé.

Pour sa part, le Fonds Africain de Développement a consenti au Niger en 1998 un montant de 11,0 millions d'unités de compte (UC) en faveur de la réforme de ses finances publiques<sup>9</sup> dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance.

Ce redressement a eu pour but de permettre au Gouvernement de procurer les services essentiels à un plus grand nombre de Nigériens. Les actions menées dans les différents domaines de la santé ont permis de réduire la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans de 317 pour 1000 en 1980 à 250 en 1998<sup>10</sup>. En 2000, le taux de mortalité infantile est descendu à 106 pour 1000<sup>11</sup>. L'espérance de vie, entre 1990 et 2000, est passée pour les hommes de 45 à 49 ans, et pour les femmes, de 49 à 52 ans<sup>12</sup>. Tandis que

<sup>6</sup> Rapport sur le développement en Afrique 2001, *op. cit.*, page 260.

<sup>7</sup> *Ibidem*, page 261.

<sup>8</sup> *Ibidem*, page 262.

<sup>9</sup> *Ibidem*, page 230.

<sup>10</sup> Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, *op. cit.*, page 319.

<sup>11</sup> Rapport sur le développement en Afrique 2001, *op. cit.*, page 249.

<sup>12</sup> *Ibidem*, page 266.

l'accès à l'eau potable a pu atteindre, en 1995, 46% de la population urbaine et 55% de la population rurale ; soit 48% de l'ensemble de la population en 1998<sup>13</sup> : ce qui est insuffisant, mais marque un progrès<sup>14</sup>.

b)- La concentration des dépenses publiques sur les activités de développement et de lutte contre la pauvreté.

L'effort réalisé pour redresser les finances de l'Etat s'est accompagné d'une diminution de la consommation des administrations publiques. En 1990, ce poste représentait 15% du produit intérieur brut ; en 1999, il a diminué et correspond à 13% du PIB.

Les gouvernements ont donc cherché à financer davantage les activités en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté. En 1995, 54,8% de la population nigérienne disposait de moins de 1 dollar par jour (PPA)<sup>15</sup>.

c)- L'accélération du désengagement de l'Etat de tous les services de production et de distribution.

En effet, les gouvernements qui se sont succédé ont voulu parachever le désengagement de l'Etat nigérien de tous les services de production et de distribution, renforçant ainsi le rôle du marché et l'initiative individuelle, et souhaitant attirer davantage d'investissements extérieurs et des capitaux privés. Cependant les dissensions politiques entraîneront une détérioration de la croissance. Pour la période récente, on observera que le produit intérieur brut nominal de 1 881 millions de dollars, aux prix du marché, qui s'élevait en 1999 à 2 018 millions de dollars, est retombé en 2000 à 1 873 millions de dollars<sup>16</sup>.

d)- La création d'un environnement favorable à la croissance du secteur privé.

Cet objectif, introduit dans le programme des réformes, est la conséquence des mesures précédentes. On observera que le taux de croissance annuel moyen du PIB, pour la période 1990-99 a été de 2,5%<sup>17</sup>. Et pour la même période, le taux de croissance annuel moyen de

<sup>13</sup> *Ibidem*, page 267.

<sup>14</sup> Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, *op. cit.*, page 333.

<sup>15</sup> *Ibidem*, page 323. La Banque mondiale calcule les mesures globales de la pauvreté à partir du seuil de « un dollar par jour ». Ce seuil est égal à 1,08 dollar par jour au pair du pouvoir d'achat de 1993 (PPA).

<sup>16</sup> Rapport sur le développement en Afrique 2001, *op. cit.*, page 251.

<sup>17</sup> Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, *op. cit.*, page 337.

l'investissement intérieur brut était de 5,4%<sup>18</sup>. Cependant la consommation privée, entre 1990 et 1999, a diminué de 1% par rapport au PIB<sup>19</sup> ; tandis que l'épargne intérieure brute passait de 1 à 4% du PIB<sup>20</sup>. De tels chiffres ne sont pourtant pas trompeurs, ils traduisent les difficultés de la population et une situation économique qui doit être améliorée pour que le secteur privé connaisse un développement plus net.

Cette analyse de la situation interne du pays était nécessaire pour comprendre les contraintes qui pèsent sur le Niger quand il s'agit de définir la politique étrangère. Comme pour tout Etat, la réalité intérieure conditionne, aux côtés de la situation internationale, l'expression de la politique extérieure.

## **II. LA DEFINITION DE LA POLITIQUE ETRANGERE**

Face à l'ensemble des facteurs d'adversité évoqués, le Niger a opté pour une politique étrangère axée essentiellement sur la recherche de financements extérieurs nécessaires à sa politique de développement.

Il l'a fait dans un contexte marqué par la fin de la bipolarisation du Nord, les changements profonds intervenus dans la conception de la Coopération au développement, ainsi que la promotion de nouvelles valeurs dans le cadre des dialogues politiques entre nations riches et nations pauvres.

L'évolution de la situation internationale conduira à la définition de principes qui permettront de fixer des objectifs afin d'envisager des méthodes d'action.

### ***1. Les données de l'environnement international***

La nouvelle donne internationale à l'intérieur de laquelle se déploie cette politique se caractérise par :

- l'interdépendance des économies nationales dans un monde en processus de libéralisation accélérée ; et en même temps par la place prépondérante de la compétition entre ces économies. La « globalisation » pour les Américains ou la « mondialisation » pour d'autres traduisent cette réalité contemporaine.

---

<sup>18</sup> *Ibidem*, page 337.

<sup>19</sup> *Ibidem*, page 341.

<sup>20</sup> *Ibidem*, page 341.

- le rôle primordial et contraignant joué par les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), dont les programmes conditionnent l'accès au financement international : les politiques d'ajustement structurel en sont l'illustration.
- la crise de l'aide publique internationale au développement, marquée notamment par le désengagement de certains bailleurs de fonds et la réduction drastique du volume de leur aide. Pour une certaine part, c'est le cas de la France, bailleur traditionnel, et de l'Union européenne.
- la mobilisation de certaines questions touchant au développement, qui privilégient de plus en plus des démarches globales dans leur traitement . Ainsi en ce qui concerne l'environnement, la population, le développement social, etc...
- le caractère non automatique de l'accès à l'aide au développement qui génère une forte concurrence entre les pays du Tiers Monde dans les processus d'éligibilité et, concomitamment, une « rationalisation » des politiques de coopération. On reprochera à ces procédures de se traduire par une concentration de l'aide au développement vers des pays ciblés, ou encore une spécialisation selon les secteurs privilégiés par les bailleurs de fonds, et non les destinataires ; ou encore par une recherche effrénée de l'efficacité à court terme dans son utilisation.
- l'exigence de l'adaptation des politiques publiques aux normes de l'Etat de droit, de la « bonne gouvernance » et du respect des Droits de l'Homme ; ce qui est devenu une condition sine qua non de la France et de l'Union européenne. Le Niger a eu à en souffrir lors des derniers soubresauts politiques qu'il a connus en 1999, puisque l'aide française et l'aide européenne lui furent suspendues jusqu'au lendemain des élections.
- l'émergence, à côté des Etats, de nouveaux acteurs tels que les Organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises privées ou les collectivités décentralisées qui obligent à une redéfinition du rôle de l'Etat au niveau national et international. Ces partenaires plus récents mettent en avant des opérations qui vont dans le sens de leurs propres intérêts tout en aidant les PMA ; c'est principalement le cas des entreprises qui conduisent ainsi des actions de mécénat. Quant aux ONG ou aux collectivités

décentralisées, elles focalisent souvent leurs actions sur des micro projets, utiles aux pays concernés, qui sont la caractéristique de la coopération décentralisée.

- l'importance croissante de la coopération multilatérale, qui favorise l'aide dans des secteurs variés et avec des partenaires différenciés, et qui rend le pays destinataire moins tributaire d'un seul pourvoyeur. Certes, cette aide peut apparaître plus diluée et parcellaire ; mais pour l'Etat qui la reçoit elle est toujours bénéfique.

Dans un tel contexte de complexité, la politique nigérienne de coopération a été caractérisée par la recherche d'une cohérence institutionnelle qui la rende capable de mobiliser les ressources disponibles dans le cadre de la coopération internationale. Cette politique de coopération s'est donc non seulement appuyée sur les axes traditionnels de coopération dans une perspective plus optimisante, mais elle a aussi essayé d'élargir ses bases géographiques et sectorielles avec pour objectif d'explorer de nouveaux horizons susceptibles d'ouvrir au pays des espaces restés jusque-là à l'écart de ses actions.

## *2. Les principes mis en avant*

Dans ces conditions, il était devenu prioritaire de définir des principes directeurs devant désormais guider la politique de coopération internationale.

Ces principes se sont appuyés sur les cinq buts suivants :

- la promotion de l'intégration africaine, déjà organisée à un niveau régional, pour ce qui concerne le Niger, par exemple dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- l'intégration, de manière plus systématique, des rapports avec les pays du Sud, suscitée par des agences multilatérales comme la Food and Agriculture Organization (FAO).
- la défense et la promotion, au-delà des intérêts politiques et économiques, des aspects culturels et technologiques dans le cadre d'une vision de partenariat.

- la création des conditions de viabilité des réalisations effectuées par les programmes et les projets financés par les partenaires extérieurs du Niger.

Ces principes ont guidé les équipes au pouvoir pour définir des objectifs à assigner à la politique étrangère qui serait menée.

### ***3. Les objectifs poursuivis***

De tels principes devaient entraîner une réorientation de la conduite des actions en matière de coopération, et par conséquent le souci de privilégier certains champs prioritaires.

Ces priorités se résumaient en deux types d'action :

- l'exploration de nouveaux espaces de coopération à travers l'élargissement du champ traditionnel au Sud-Est asiatique, au sous-continent indien, à l'Amérique du sud, à l'Afrique australe et orientale par une meilleure prise en compte de ses régions ;
- la dynamisation des structures de coopération régionale.

En même temps, cette réorientation dans l'action amenait à privilégier sur le plan sectoriel :

- la définition d'un projet global de coopération décentralisée ;
- l'amélioration des indicateurs de développement humain en mettant l'accent sur les actions orientées vers les couches sociales les plus vulnérables ;
- la promotion du secteur privé à travers la valorisation de l'encadrement de la micro entreprise de l'économie populaire ;
- la formation de ressources humaines spécialisées pour la promotion de technologies adaptées au contexte nigérien ;
- une meilleure maîtrise des systèmes de fonctionnement des organisations internationales, en

vue d'optimiser les opportunités offertes par la coopération multilatérale.

Ces objectifs définis, à la fois en termes d'actions à conduire, et selon certaines priorités, conditionnaient la mise en application de la politique étrangère, mais qu'il faut appeler aussi, au Niger, « de coopération ».

#### *4. Les méthodes d'action mises en œuvre*

L'atteinte des objectifs décrits ne pouvait se réaliser dans le cadre institutionnel existant, compte tenu des pesanteurs bureaucratiques dérivées de pratiques peu propices au développement d'une vision cohérente et commune.

Il était donc nécessaire de réaménager le cadre d'action, en mettant l'accent sur des méthodes différentes comme par exemple :

- la rationalisation et le renforcement des capacités institutionnelles des structures de l'Etat chargées d'exécuter la politique de coopération, en créant les conditions d'une meilleure cohérence entre elles dans le traitement des dossiers dont elles ont la charge .

La politique étrangère fait l'objet d'interventions multiples formelles et informelles provenant de différents centres de décision : Cabinet du Président de la République, Cabinet du Premier Ministre, ministères sectoriels comme ceux des Finances, du Plan, etc...Très souvent, la défense d'intérêts « *sectoriels* » l'emporte sur une vision globale ; il est donc primordial de « *limiter* » les coûts de l'incohérence à travers des mécanismes concertés et acceptés, de coordination.

- une meilleure implication du secteur privé, des ONG et des collectivités décentralisées dans la conception et la mise en œuvre de la politique de coopération. L'émergence d'acteurs nouveaux se positionnant comme partenaires en coopération oblige à une ouverture plus large des processus de concertation.

Dans ce cadre, la mise en place d'un organe de concertation associant les principaux acteurs gouvernementaux, les ONG, les entreprises privées et les collectivités décentralisées trouvait sa justification.

- la mise en place d'un organe de concertation sur la coopération, qui associe les principaux acteurs gouvernementaux, les ONG, les entreprises privées, les collectivités décentralisées et les autres représentants de la société civile ;
- une plus grande implication des postes diplomatiques dans la mise en œuvre de la politique de coopération en favorisant une approche « bottom-up » ;
- la mise en place d'un comité de suivi de la politique de coopération en vue d'améliorer son efficacité et d'optimiser les ressources mobilisées.

Telle fut donc, retracée à grands traits, la politique étrangère conduite par le Niger au cours de la décennie 1990, et plus spécifiquement pendant sa seconde moitié, entre 1995 et 1999.

\*

En conclusion de cette étude, il est possible de constater que l'analyse de la définition d'une politique étrangère dans un pays comme le Niger, classé parmi les plus pauvres des pays les moins avancés (PMA), permet de rendre compte de l'étroite imbrication de cette politique avec l'ensemble des autres politiques publiques. Cette étude permet aussi d'isoler une particularité qui consiste dans le fait que cette politique extérieure est « un mécanisme de captation de ressources ».

La réduction de la politique étrangère à une « politique de coopération » en dit long ; elle est révélatrice de la place considérable occupée par des influences externes dans la détermination de toutes nos politiques publiques.

En réalité, c'est là tout le problème de la diminution, du « rétrécissement » de la souveraineté de l'Etat qui est posé. Les PMA sont tributaires de leurs contributeurs, et ils sont contraints, qu'ils le veuillent ou non, dans le choix de leur politique étrangère, mais ont-ils vraiment un « choix », de se plier à l'exigence d'une recherche de ressources extérieures pour pouvoir mener une politique qui satisfasse leurs intérêts nationaux, mais sans déplaire à leurs « partenaires de coopération ».

Niamey, le 31 juillet 2001.

## ANNEXE 1

### **Le contexte de la politique intérieure au Niger**

#### **I. Les causes de l' « instabilité permanente » (1991-1999)**

1. Des élections contestées par une majorité de la population : 1993, 1996, février 1999.
2. Une pratique exacerbée du « spoil system » dans un contexte à ressources humaines limitées.
3. Un sentiment d'exclusion au niveau des « oppositions politiques » qui entraîne une **conflictualité sociale tous azimuts**.

**Ces trois facteurs ont rendu toute forme de gouvernance très difficile.**

**II. Quand on regarde ces facteurs et le déroulement des événements ( coups d'Etat de janvier 1996 et avril 1999 ), on est en droit d'arriver à la conclusion que le Niger est passé très près d'une implosion.**

**III. Parmi les raisons qui ont permis d'éviter cette implosion, deux d'entre elles méritent d'être soulignées :**

1. Le renforcement de la société civile à travers un tissu associatif qui a crû en densité.
2. L'appui, malgré tout, significatif des « partenaires au développement » qui ont démontré une sensibilité aiguë aux problèmes du Niger.

**IV. La période de Transition, après avril 1999, a été marquée par deux faits significatifs :**

- les prévisions respectées dans le cadre d'un Etat de droit avec un respect absolu des libertés publiques ( application

concertée avec l'Union européenne de l'article 166 de la Convention de Lomé) ;

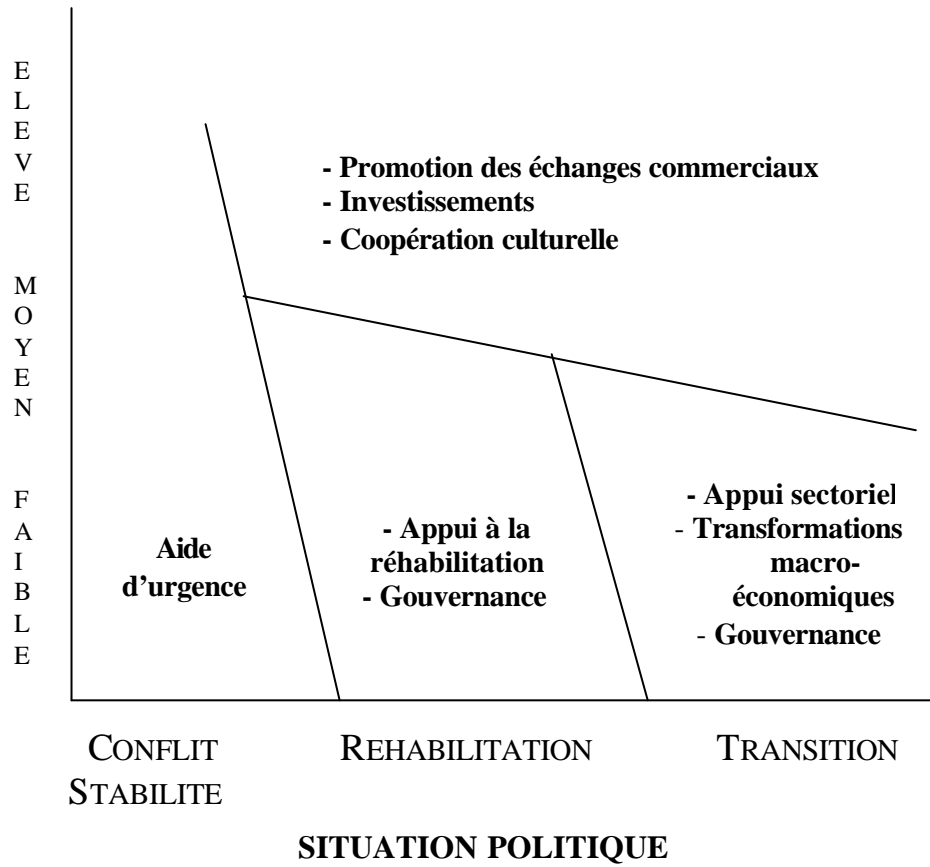
- la réussite sur le plan juridico-institutionnel (textes adoptés : Constitution, Code électoral, Charte des Partis, Statut de l'opposition, Ordonnance sur la dépolitisation de l'Administration).

## **V. Les conditions de stabilité de l'après-Transition**

- Des élections non contestées.
- Le refus de la pratique de l'«exclusion» sous toutes ses formes.
- La poursuite des réformes économiques en vue du rétablissement d'un cadre macro-économique sain.
- Un appui des « partenaires au développement » dans trois domaines clés :
  - a) le renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat ;
  - b) la mise en place effective de la décentralisation (élément clé de l'application des accords de paix avec l'ex-rébellion) ;
  - c) un accompagnement significatif dans le processus d'intégration à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

## ANNEXE 2

Source : Ministère néerlandais de la Coopération



## ANNEXE 3

